



Compte rendu du CHS-CT 35 du 16 juin 2020 - Audioconférence

Intervention délégation CGT

La médecine de prévention :

Au nom de la délégation CGT Finances, nous tenons à rappeler à quel point nous sommes attachés à la démarche de prévention des risques, au moment où la crise sanitaire a démontré, une fois de plus, toute l'utilité des CHSCT locaux et la nécessité de maintenir et renforcer cette instance.

De la même manière, nous sommes attachés à la médecine de prévention et au renforcement de ses prérogatives. Le décret du 27 mai 2020 concernant la médecine de prévention dans la fonction publique d'état, ne semble pas aller dans ce sens :

Nous avons noté que le médecin de prévention (MP) serait dorénavant placé sous la responsabilité d'un « chef de service », ce qui nous fait craindre une perte d'indépendance du médecin. Nous avons aussi pointé, la disparition de la notion de la « médecine de prévention » qui deviendrait la « médecine du travail. Nous y voyons les prémices d'une fusion entre la MP de la Fonction Publique d'État avec la Médecine du travail du secteur privé.

Il n'y aurait plus d'**obligation de visite annuelle** pour les personnes à risques (collègues handicapés, retour de CLM...etc....) et les **visites quinquennales** pour les autres agents, pourraient être assurés par un infirmier, ce qui représente un vrai recul.

Ce nouveau décret, soulève des questions et des inquiétudes. Notre délégation CGT Finances, demande à ce qu'il soit présenté à l'occasion du prochain CHSCT (22 septembre 2020) et que nos médecins de prévention puissent donner leur analyse sur ce nouveau texte.

Plan de reprise d'activité (PRA) et accueil physique sans RDV :

Concernant la Drfip35 et la mise à jour du PRA, nous pouvons maintenant constater que son application est désormais conforme aux documents présentés au cours du précédent CHSCT (20 mai 2020) et que les dysfonctionnements sont à la marge et rapidement résolus. Nous notons que la Direction a pris en compte nos observations, chaque fois que cela était possible.

Sur le thème de l'accueil physique sans RDV, ce qui est nouveau, c'est la rédaction modifiée de la fiche n°5 du PRA (accueil sur RDV) comprenant l'avis de notre ISST, ainsi que la note métier et le protocole sanitaire. Cet accueil débute aujourd'hui (16 juin 2020) dans les SIP et les Trésoreries, plutôt le matin.

La CGT, considère que la reprise de l'accueil physique sans RDV est une bonne chose.

Tout d'abord parce que la demande et les besoins des contribuables sont importants et aussi parce que le service public auquel nous sommes attachés, doit reprendre tout ses droits.

Les ambitions affichées dans les documents relatifs à cette reprise de l'accueil physique (avec et sans RDV) sont une fois de plus à la hauteur des enjeux sanitaires. Notre seule crainte est que le différentiel entre des objectifs ambitieux et les conditions réelles d'application soit trop important et génère de fortes contraintes pour les agents et les usagers, quelques exemples:

- La jauge à 10 personnes à **l'accueil de Rennes Magenta**, ne risque-t-elle pas de repousser à l'extérieur, par tous les temps, la file d'attente des contribuables au-delà de notre enceinte et du raisonnable ? (*dernière minute, l'installation de trois « barnums » est prévue sur le parvis*).
- Le renvoi à l'accueil sur RDV des « questions complexes IR » (notion à définir), va-t-il être compris par les contribuables, et ce, après une longue attente ?.

Nos collègues assurant l'accueil physique risquent d'être souvent mis en difficulté sur ces points, d'autant plus que la demande risque d'être forte, très rapidement. Il faut que des solutions soient trouvées rapidement. **Enfin, nous demandons que la médecine de prévention puisse donner son avis sur le protocole sanitaire mis en place pour l'accueil sans RDV.**

Autres informations

Effectifs Drfip35 au 16 juin 2020 :

78 % des collègues ont repris l'activité soit 1222 personnes, dont 1002 en présentiel et 220 en télétravail, sur un total de 1567 agents.

Sur les 22 % restant, 5 % sont des agents vulnérables et 17 % sont en congés, en formation ou en maladie.

Télétravail à la Drfip35 au 16 juin 2020 :

375 postes installés et re-déployés dont 135 concernent des collègues « vulnérables »
50 nouveaux postes restent à attribuer et une grosse commande d'ordi portables est en cours
le télétravail a été multiplié par 3, à la Drfip35 en 3 mois.

Médecine de prévention (suite) :

Nos médecins et notre infirmière ont assurés plus de 1000 interventions au cours de la crise covid19. Il ne faut pas affaiblir les acteurs de la prévention dans la fonction publique. La gestion du retour des collègues vulnérables dans les services est très compliquée.

Le budget CHSCT35 pour 2020 :

Avant ce CHSCT, il restait 120 724 € à engager sur un total de 281 883 €.

Nous avons engagé **57 260 €** au cours de la séance du 16 juin 2020 et provisionné 20 000 € pour des formations.

Après ce CHSCT, il restera donc 43 464 € à engager en septembre 2020.

Actions notables à la Drfip35, motorisation des 2 portes d'accès pour les vélos à magenta (7953 €), des mesures de rayonnement électro-magnétiques à la cité administrative par le CRIIREM (1529 €), des formations au vélo assistante électrique (VAE) et des protections auditives au CHU-CHGR.

La délégation CGT Finances au CHSCT35 du 16 juin 2020 :

Jérôme Desbrousses (Dircofi) - Stéphane Malry (douanes)-Patrick Helleux (Insee) - Jacques Stephan et Didier Febrer (Drfip35) contacts 02 99 29 37 89 et 02 99 29 36 10
Excusés : Sevin Eliane - Luc Pingault - Michel Sansonetti